

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

**DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES**

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM
Séance du 23 novembre 2005

Objet : L'an deux mille cinq et le vingt trois novembre à dix sept heures

**Discussion sur
Orientations
Budgétaires
pour 2006**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

0511/02 Présents ou représentés :

**MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, CLARY, ESTROSI, FRANCO, FRERE, GINESY
LORENZI, MARIO, MARY, MANFREDI, MANGIAPAN, MASCARELLI, PAUGET,
VEROLA, VICTOR.
MMES. ALLAVENA, FORESTIER, PASTOR, RAYBAUD, RENAUDO, SOMARIA,
STEFANI.**

Le Président rappelle les dispositions de la loi d'orientation du 06/02/92 relative à l'Administration Territoriale qui prévoit une réunion d'information permettant aux élus du Comité de débattre des orientations budgétaires se déroulant deux mois avant l'examen du budget.

Il propose un **budget 2006** du Syndicat Mixte s'élevant à **1 395 710 euros.**

PARTICIPATIONS 2006 :

CONSEIL GENERAL	:	893 000 E	(870 400 E en 2005)
COMMUNES	:	380 E / An et Enfant	(360 E en 2005)
ELEVES	:	250 E / An	(240 E en 2005)



BUDGET PREVISIONNEL 2006 : en EUROS

	BUDGET 2005	BUDGET 2006
RECETTES	1 360 400.00	1 395 710 E
Part. C.G.	870 400.00	893 000 E
Part. Communes	230 000.00	250 000 E
Part. Elèves	190 000.00	200 000 E
Autres participations	60 000.00	42 710 E
Produits de cession	10 000.00	10.000 E

DEPENSES	1 360 400.00	1 395 710 E
Charges de fonctionnement	220 900.00	222 900 E
Frais de personnel	1 104 000.00	1 138 000 E
Amortissement	8 500.00	6 810 E
Divers charges/Indemn.Elus	27 000.00	28 000 E

Le Président clôt la discussion budgétaire pour un budget prévisionnel 2006 s'élevant à 1 395 710 euros.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

**Le Président,
Jean THAON**

